

Note de Présentation du Budget Primitif 2017

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du CGCT en précisant « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif de la commune mais aussi des budgets primitifs des budgets annexes de l'assainissement et du CCAS.

1/ Le contexte économique, social et budgétaire de l'exercice 2017 :

Le second trimestre 2017 verra la fin du chantier de la nouvelle école, qui a fait suite aux différents scénarii du PAB 2009 et qui permet de se conformer à notre agenda d'accessibilité programmé établi en 2015.

Notre commune reste confrontée aux contraintes budgétaires auxquelles les collectivités locales sont astreintes et à des charges de fonctionnement aujourd'hui difficilement réductibles.

Au 1^{er} janvier 2017, et selon l'INSEE, la commune compte 692 habitants, ce qui marque une légère baisse par rapport à 2016.

Il faut rappeler qu'en 2016, sur l'ensemble des 390 foyers fiscaux, 30,5% sont des foyers non imposables. Cette part reste tout de même en dessous de la moyenne départementale, régionale et nationale.

2/ Priorités budgétaires :

En 2017, la priorité sera donnée à l'investissement avec le début, au second semestre d'un nouveau chantier, dans la continuité de celui de 2016, et qui permettra la création d'un pôle scolaire et péri-scolaire, avec la réhabilitation des anciens bâtiments scolaires en garderie, cantine, en salle du conseil municipal et en nouveau point lecture.

3/ Montant des prévisions budgétaires consolidées pour 2017 :

Budget Communal – Investissement :

Dépenses	Restes à réaliser 2016	Excédent reporté	Budget primitif 2017	TOTAL
	305.222 €		471 823 €	777 045 €
Recettes	Restes à réaliser 2016	Excédent reporté	Budget primitif 2017	TOTAL
	180 542 €	32 165,84 €	564 337,16 €	777 045 €

Budget Communal – Fonctionnement :

Dépenses	Excédent reporté	Budget primitif	TOTAL
		551 571 €	551 571 €
Recettes	Excédent reporté	Budget primitif	
	4 855,60 €	546 715,40 €	551 571 €

Budget Assainissement – Investissement :

Dépenses	Déficit reporté	Budget primitif 2017	TOTAL
	8 845 €	26 934 €	35 779 €
Recettes		Budget primitif 2017	TOTAL
		35 779 €	35 779 €

Budget Assainissement- Exploitation :

Dépenses	Excédent reporté	Budget primitif 2017	TOTAL
		49 535 €	49 535 €
Recettes		Budget primitif 2017	TOTAL
	2 024,18 €	47 510,82 €	49 535 €

Budget CCAS – Fonctionnement :

Dépenses	Excédent reporté	Budget primitif 2017	TOTAL
		5 084,00 €	5 084,00 €
Recettes	Excédent reporté	Budget primitif 2017	
	3 083,88 €	2 000,12 €	5 084,00 €

4/ Sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure :**- BUDGET PRINCIPAL :****=> Section de Fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2017, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 551.571 €.

TAUX DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour 2017**(y compris les opérations d'ordre)**

Charges générales	17,32 %
Charges de personnel	27,80 %
Charges de gestion courante	9,79 %
Charges réelles financières	3,43 %
Virement à la section investissement	21,00 %
Charges exceptionnelles	1,80 %
Opérations d'Ordre	18,86 %

Pour 2017, nous constatons que l'ensemble des postes de dépenses réelles de fonctionnement augmente par rapport à 2016. Les charges de personnels représentent le poste de dépenses le plus important du budget.

- Recettes de fonctionnement.

Pour 2017, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 551.571 € comprenant l'excédent reporté de 4.855,60 €. Il est prévu la vente des terrains situés à PRA SOLEIL, initialement budgétisée en 2016 mais non réalisée.

La dotation globale de fonctionnement est de 69.484 € pour 2017 soit une diminution de 3.737 € de moins par rapport à 2016.

**TAUX DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour 2017
(y compris les opérations d'ordre et sans le report de l'excédent 2016)**

Ressources Fiscales	35,92 %
Dotations et participations	19,48 %
Produits courants	2,20 %
Produits financiers	0,00025 %
Atténuations de charges	2,44 %
Produits exceptionnels	19,75 %
Produits de services	4,31 %
Opérations d'ordre	15,90 %

=> **Section d'Investissement :**

- Dépenses d'investissement.

Sur la base d'un contexte financier toujours fragile et incertain, l'année 2017 verra le commencement d'un important projet, qui consistera à réhabiliter, à compter du 2nd semestre 2017, les anciens bâtiments scolaires en les transformant en salle du conseil, point lecture, cantine et garderie. Cette réhabilitation, proche de la nouvelle école créera ainsi un véritable pôle scolaire et périscolaire fonctionnel et conforme aux normes actuelles d'accessibilité et de sécurité.

TAUX DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT pour 2017 (hors restes à réaliser)

Dépenses imprévues d'investissement	0,58 %
Opérations d'ordre	18,43 %
Immobilisations en cours	63,02 %
Immobilisations corporelles	6,40 %
Remboursement emprunts + autres dettes	11,57 %

- Recettes d'investissement.

En 2017, avec la fin du premier chantier, de la nouvelle école, nous allons pouvoir demander le solde des subventions.

TAUX DES RECETTES D'INVESTISSEMENT pour 2017 (hors report et restes à réaliser)

Dotations et fonds globalisés	18,78 %
Recettes liées aux emprunts	17,72 %
Subventions et participations d'équipement reçues	24,48 %
Dépôts et cautions reçus	0,07 %
Virement de la section de fonctionnement	20,52 %
Opérations d'ordre	18,43 %

5/ Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette :

La capacité d'autofinancement brute (ou niveau d'épargne brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produit de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (ou niveau d'épargne nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une composante du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 132.898 €.

6/ Niveau d'endettement et de désendettement de la collectivité :

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Les dettes financières augmentent en 2017. Cette augmentation est surtout due à l'emprunt de 200.000 € destiné à la construction de l'école.

La dette de la collectivité est couverte par du taux fixe, ce qui réduit les risques, et compte tenu du niveau actuel des taux particulièrement bas, il semble que cette option reste la plus intéressante.

Le budget communal comprend 6 emprunts dont le dernier remboursement s'effectuera en 2036. Dans le budget de l'assainissement, il y a 2 emprunts dont le dernier remboursement sera en 2021.

Un emprunt d'équilibre de 100.000 € est prévu au budget permettant de l'équilibrer. Il ne sera réalisé, tout ou partie, que si nécessaire.

7/ Niveau des taux d'imposition :

A compter de 2017, il a été décidé après consultation du Conseil Municipal que les différents taux d'imposition des taxes directes locales seraient augmentées de 5% fixant ainsi le taux de la Taxe d'Habitation à 9,95 %, le taux de la Taxe Foncière Bâti à 14,13 % et la taxe foncière Non Bâti à 75,20 %.

8/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La commune de Yronde et Buron compte 5 employés, dont un emploi d'avenir et 3,6 agents titulaires équivalents temps plein.

Le chapitre 12 concernant les charges de personnel augmente de 15 % par rapport à 2016, puisqu'il passe de 133.130 € à 153.315 €.